

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 août 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 août 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Monique BALDUCHI

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 71

Etaient présents : 62 (dont 7 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) – Patrick MEGE (suppléant) - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patrick LEDOUX – Eric LYOBARD (suppléant) – Alain GRIOL (suppléant) Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Annelise FAREL - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT – Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS – Eliane GAUTHIER (suppléante) - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 33

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien ROUSTAN - Georges ROMEO - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONToux - Didier ROUSSELLE Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL – Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Pascal CIRER METHEL - Pierre COMBES a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Jacques NIVON - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Enfance Jeunesse – Prévention spécialisée

Rapporteur : Eric RICHARD

Jeunesse

144-2022 Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association ReVolt

Considérant que, dans le cadre du dispositif « Appel à projet jeunes des Baronniees », le jury du 22 juin 2022 a auditionné l'association ReVolt qui a présenté son projet « Faut qu'on en parle » ;

Il s'agit d'un projet de réalisation d'un spectacle qui porte sur les thèmes : les miettes de responsabilité qu'on laisse aux jeunes – le féminisme – le monde qu'on nous laisse (écologie) – l'orientation scolaire.

Les 11 collégiens, porteurs eux-mêmes de ce projet, souhaitent organiser une tournée sur la région. Ils visent les collèges, les lycées, MJC... pour créer des espaces d'échanges et de rencontres entre jeunes et avec des adultes. Cette tournée doit démarrer dès le mois d'août 2022 et durer au moins une année scolaire.

Considérant que la demande de subvention initiale s'élève à 2 500 € pour un budget global de 12 300 € mais qu'au regard des éléments financiers apportés et au projet, le montant décidé par le jury s'élève à 1 500 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 71

CONTRE :

ABSTENTION :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association ReVolt dans le cadre de l'appel à projets Jeunes des Baronniees ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes Baronniees en Drome Provence AEP'. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES', 'BARONNIES en DROME PROVENCE AEP', and '28710 NYONS'. A black ink signature is written over the stamp.

Transmission en préfecture le : 06/09/2022

Mise en ligne le : 08/09/2022

Ampliation à :